

**CENTRE DE FORMATION  
HERMANTIER FABRICE  
521 LE VILLAGE CAMARGUAIS  
13200 ARLES  
MAIL: [contact@haccp-hermantier.fr](mailto:contact@haccp-hermantier.fr)  
NUMERO D'ACTIVITE  
93131776613**

## **REGLEMENT INTERIEUR APPLICABLE AUX BENEFICIAIRES STAGIAIRES DE LA FORMATION**

### **Préambule**

La communauté éducative est soumise à la Constitution, aux lois et décrets de la République et fondée sur les principes de l'enseignement public : neutralité politique, commerciale et religieuse, laïcité, tolérance et respect d'autrui, refus de toute discrimination, protection contre toute forme de violence, travail, assiduité et ponctualité.

### **ARTICLE 1 : DROITS DU BENEFICIAIRE**

#### **Engagements et cadre de la formation**

Le centre de formation HERMANTIER FABRICE s'engage à :

- Assurer la formation dans le cadre du règlement de la formation continue conformément à la convention signée ;
- Mettre à disposition du bénéficiaire les modalités de contrôle et d'évaluation ;
- Évaluer régulièrement la progression de chacun ;
- Mettre à la disposition du bénéficiaire des outils pédagogiques permettant l'acquisition de savoirs et de compétences ;
- Assurer l'inscription du bénéficiaire aux examens pour toutes les formations menant à une certification.

Par ailleurs :

- Le bénéficiaire a droit à une formation conforme en qualité et volume aux indications contenues dans son contrat pédagogique individualisé conformément à la fiche descriptive de la formation.
- Le bénéficiaire peut faire toutes les observations sur la formation qui lui est dispensée et les transmettre aux responsable HERMANTIER FABRICE ou au Délégué des apprenants lors des réunions de suivi, ou encore, en remplissant la fiche de « satisfaction du Bénéficiaire

D'autre part pour tous les bénéficiaires le centre de formation HERMANTIER FABRICE a pour mission :

- D'informer, dès le début de leur formation, les bénéficiaires de leurs droits de leurs devoirs et des règles applicables en matière de santé et de sécurité en milieu professionnel ;
- D'encourager la mixité des métiers et l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes en organisant des actions d'information sur ces sujets ;

**CENTRE DE FORMATION  
HERMANTIER FABRICE  
521 LE VILLAGE CAMARGUAIS  
13200 ARLES  
MAIL: [contact@haccp-hermantier.fr](mailto:contact@haccp-hermantier.fr)  
NUMERO D'ACTIVITE  
93131776613**

- D'évaluer les compétences acquises, y compris sous la forme d'un contrôle continu, dans le respect des règles définies par chaque organisme certificateur ;
- De les accompagner dans leurs démarches pour accéder aux aides auxquelles ils peuvent prétendre au regard de la législation et de la réglementation en vigueur.
- De leur permettre en fin de parcours d'exprimer leur avis sur la formation dont ils ont bénéficié.

## **ARTICLE 2 : OBLIGATIONS DU BENEFICIAIRE**

**Horaires** : Le centre de formation HERMANTIER FABRICE fournit au bénéficiaire le planning des cours.

**Retards** : Les bénéficiaires respecteront les horaires arrêtés dans les emplois du temps. Tout retard devra être justifié auprès du formateur.

**Absences** : Une fréquentation régulière de la formation est exigée de tous les bénéficiaires, selon le calendrier communiqué par le centre de formation HERMANTIER FABRICE. Les absences devront être justifiées par écrit à l'administration de l'établissement et seront communiquées aux organismes financeurs et aux employeurs (seuls les avis d'arrêt de travail seront considérés comme justificatifs valables pour les arrêts maladie). La liste des motifs d'absences recevable par financeur fera l'objet d'une information orale en début de stage. Certaines préparations de certifications, titres ou diplômes exigent un temps de présence minimal en centre de formation, et en structure d'accueil lors des périodes en milieu professionnel. Les absences justifiées et reconnues valables pourront donner lieu à une récupération négociée avec le bénéficiaire.

Chaque jour d'absence non justifié conduit à appliquer une retenue (*circulaire n° 90/4453/1982 du 29/11/1982 du Ministère de la Formation Professionnelle*).

### **Matériels**

Les bénéficiaires sont tenus d'apporter le matériel et les fournitures nécessaires au bon déroulement de la formation. Ils doivent se conformer aux consignes relatives aux ports des équipements de protection individuelle en centre comme durant les périodes de stage ou d'alternance. Un matériel spécifique à l'activité professionnelle pourra être demandé à chaque bénéficiaire. Dans le cas où les bénéficiaires bénéficient de la gratuité du matériel, il pourra leur être demandé de signer un document attestant du matériel confié. Ils devront respecter le matériel prêté et le restituer en l'état. Il en va de même pour le matériel d'autrui (matériel scolaire, vélos, vêtements...). Tout vol ou dégradation est strictement interdit et fera l'objet d'une sanction.

Les détériorations ou bris de matériel provoqués délibérément sont à la charge des bénéficiaires ou des responsables légaux sans exclure pour autant une sanction.

### **Règles d'hygiène**

- S'interdire l'introduction et la consommation d'alcool ou autres produits stupéfiants, dangereux et proscrits, sur le lieu de formation ;

**CENTRE DE FORMATION  
HERMANTIER FABRICE  
521 LE VILLAGE CAMARGUAIS  
13200 ARLES  
MAIL: [contact@haccp-hermantier.fr](mailto:contact@haccp-hermantier.fr)  
NUMERO D'ACTIVITE  
93131776613**

- S'interdire la consommation de tabac dans les locaux du centre. Cette disposition concerne aussi l'utilisation de la cigarette électronique ;
- Respecter la propreté des salles et des espaces communs. Ainsi, la consommation de boissons ou de nourritures n'est autorisée que dans les espaces dédiés au sein des établissements.

### **Règles de sécurité**

Les bénéficiaires devront :

- Respecter les consignes et le matériel de sécurité incendie ;
- S'interdire d'introduire dans les lieux de formation toute personne étrangère au centre, sauf accord préalable de la direction (ou de son représentant) ;
- S'interdire d'introduire des animaux ;
- S'interdire d'introduire tout objet dangereux ou pouvant être considéré comme dangereux (arme factice).

### **Locaux et services mis à disposition des bénéficiaires**

**De manière générale :**

- **Salles :** N'utiliser que les salles de formation désignées par les formateurs.
- **Téléphones portables :** les téléphones portables doivent être éteints pendant les temps de formation.

### **Les bénéficiaires devront en outre :**

- Fournir l'effort nécessaire pour acquérir les compétences définies dans les objectifs de la formation.
- Se soumettre à l'obligation de discrétion sur les informations qu'ils pourront recueillir sur les entreprises ou les autres institutions avec lesquelles ils seront en relation dans le cadre de leur formation.
- Il est strictement interdit de filmer, de photographier et de diffuser les images de personnes sans leur accord. Par ailleurs, l'utilisation d'Internet ne peut avoir qu'une vocation pédagogique.
- Se soumettre aux épreuves d'évaluation et de validation prévues par la formation.
- Fournir aux dates prévues les pièces nécessaires à sa préinscription et son inscription dans les cas où la formation est sanctionnée par un diplôme.

### **DISPOSITIONS**

Un contrat pédagogique et/ou un contrat d'engagement est remis à chaque stagiaire et signé par le centre de formation HERMANTIER FABRICE et le stagiaire.

Une attestation de fin de formation et une attestation des acquis de la formation (*Loi du 25/11/2009*) seront délivrées en fin de formation.

**CENTRE DE FORMATION  
HERMANTIER FABRICE  
521 LE VILLAGE CAMARGUAIS  
13200 ARLES  
MAIL: [contact@haccp-hermantier.fr](mailto:contact@haccp-hermantier.fr)  
NUMERO D'ACTIVITE  
93131776613**

Au cas où le stagiaire quitte la formation avant le terme prévu, il lui est remis, à sa demande, un certificat de présence attestant la période pendant laquelle l'intéressé a suivi le stage.

**Un exemplaire du présent règlement est remis à chaque bénéficiaire avant toute inscription définitive.**

**L'inscription en formation vaut adhésion au présent règlement intérieur**

Fait à Arles,

Le bénéficiaire,

Le Responsable pédagogique

*Signature précédée de la mention  
« Lu et approuvé »*